

DEPARTEMENT DU RHONE
MAIRIE
SAINT MARCEL L'ECLAIRE
69170
Tél - fax. : 04 74 63 29 68
Mail : mairie@saintmarcelleclair.fr



CONSEIL MUNICIPAL

LISTE DES DELIBERATIONS (article L2121-25 du CGCT)

Séance du 4 mai 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 4 mai 2023 à 20 heures, Le Conseil Municipal de la commune de Saint-Marcel l'Eclairé dûment convoqué le 17 avril 2023, s'est réuni en session ordinaire, salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Hervé DIGAS, Maire.

Etaient présents : Mrs H. DIGAS, M. DURDILLY, Mme S. JACQUET, S. GRACIA, Ch. BEL, J.C. FRERY, T. ROCHET, G. GIRAUD, Mmes C. ARSAC, E. COILLARD, Mr T. CANAL, Mmes I. ROCCATI-BOSCH, C. ARSAC

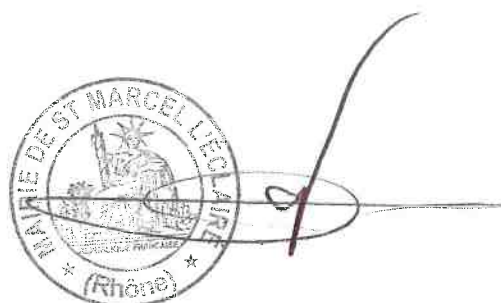
Membre excusé : Mme M. DYBOWSKI

Secrétaire de séance : Mme C. ARSAC

Approbation, à l'unanimité des membres présents, du procès-verbal concernant le Conseil municipal du 30 mars 2023.

NUMERO	OBJET	DECISION
21 / 2023	Extension et réhabilitation de l'école actuelle	Approuvé à l'unanimité
22 / 2023	Extension et réhabilitation de l'école actuelle : Demande de subventions	Approuvé à l'unanimité
23 / 2023	Réfection d'une partie de la Route des Crêts et carrefour avec la Route de l'Eclairé : Choix de l'entreprise	Approuvé à l'unanimité
24 / 2023	Achat épareuse	12 pour, 1 abstention
25 / 2023	Subvention Classe en 3	Approuvé à l'unanimité

Le Maire
Hervé DIGAS



Secrétaire de séance
C. ARSAC